

**DECISION**

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

**Vu** le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 20 février 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours internes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**DECIDE**

**Article unique** - Le jury du concours interne pour le recrutement dans le corps des AI n°5 BAP A-B-C-D non affecté est composé comme suit :

**Présidente** : Mme Claire BENETOLLO  
IR - Inserm

**Experts** : M. Vincent ABRAMOWSKI  
IR - Inserm

Mme Céline BESSON (FOURNIER)  
IR - Inserm

M. Sébastien FLEURIER  
IR - Inserm

Mme Cathia SOULIE  
IR - Inserm

M. Kilian TRILLET  
IECN - Inserm

**Membre des instances  
d'évaluation** : M Adrien LALOT  
IECN - Inserm

Fait à Paris, le 30 avril 2025

Pour le Président-Directeur Général,